



## Déboires administratifs avec employeur payeur

Par **paracolo**, le **23/12/2008** à **16:53**

Séparé par ONC en date du 28 mars 2008, mon administration ( Armées) me réclame de reverser un trop versé de 5800 euros lié à des majorations familiales à l'étranger que je percevais à l'époque.

Leur argumentaire tient sur le fait que ce serait sur la date de l'introduction en requete à fin de divorce que je serai redevable et aps à la date du rendu du jugement ( ONC) .

Qu'en est il?

Merci

Par **oodd**, le **18/02/2014** à **12:00**

Les MFE fonctionnent comme les SFS et les SUPISSE. C'est à la date de votre séparation effective (fin de cohabitation) que ces suppléments doivent être reversés à votre futur ex conjoint.

Il arrive souvent que le couple vive séparemment avant l'ONC.